



Recours suite à accident de presque 10 ans

Par **Katia cavadini**, le **15/12/2017** à **09:12**

Bonjour,

Mon mari a eu un accident de moto non responsable (une voiture lui est rentré dedans),il y a maintenant 10 ans, c'était sur le chemin du travail pendant la pause du midi, mais il n'a pas été déclaré en tant qu'accident du travail. Suite à cet accident il a eu le poignet fracturé, impossibilité de travailler pendant un mois, l'assurance l'a indemnisé. Le dossier semble clos, sauf que depuis il souffre de ce poignet et ne peut plus s'en servir à force égale de l'autre. Il ne a jamais vraiment voulu se plaindre, mais depuis peu, ça l'handicape vraiment. Y a t'il un recours pour lui ou tout cela est bel et bien clos. Sachant que l'assurance de l'époque n'est plus la nôtre.

Merci de votre réponse.

Katia

Par **Chaber**, le **15/12/2017** à **09:23**

bonjour

S'il y a aggravation il faut faire réouvrir le dossier de l'assureur qui a indemnisé votre mari

Par **Katia cavadini**, le **15/12/2017** à **09:33**

Merci.

Par **Visiteur**, le **15/12/2017** à **09:38**

Bonjour,

mouai... je crois qu'il y a une notion de guérison ou consolidation dans ce genre de cas ? Ça ne coûte rien d'essayer de toute façon ? Mais ne vous attendez pas à un miracle !? Les assureurs sont près de leurs sous et 10 ans après ils risquent fort de vous opposer tout un tas de "bonnes" raisons !